

## Après le rejet de la Cour Suprême de Pennsylvanie

### **Déclaration de Robert R. Bryan,** avocat de Mumia Abu-Jamal

Je me suis longuement entretenu avec Mumia cet après-midi, après que la Cour Suprême de Pennsylvanie ait rendu son jugement.

Ce jugement n'est pas une surprise puisque, depuis un quart de siècle, toute la procédure d'accusation est entachée de racisme et de corruption. En rejetant l'appel pour vice de forme, la Cour ne devait plus statuer sur le fond, c'est-à-dire sur les preuves irréfutables que la mise en accusation repose sur des mensonges, des demi-vérités et sur le fanatisme. C'est très regrettable que, dans ce procès, la Cour d'Etat utilise des vices éventuels de procédure, qui sont le fait d'avocats antérieurs, comme prétexte pour ne pas rechercher la vérité.

Cette décision d'une Cour d'Etat n'aura aucune conséquence sur la décision que prendra la Cour d'Appel fédérale du Troisième Circuit des Etats-Unis. Si la décision fédérale est en notre faveur, le jugement de la Cour Suprême de Pennsylvanie sera caduc. Dans le cas contraire je porterai le dossier devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Rien ne m'arrêtera tant que Mumia ne sera pas libéré.

San Francisco  
21 février 2008